

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale annuelle de notre association qui aura lieu :

Dimanche 29 Mars 2020 de 11 h 00 à 15H

ARBUS salle des associations

Ordre du jour

Accueil, émargements, pouvoirs

- **Présentation du rapport d'activité 2019**
- **Présentation et vote du rapport moral**
- **Présentation et vote du rapport financier 2019**
- **Débat sur les orientations pour l'année à venir**
- **Election pour le renouvellement du Conseil d'Administration Collégial**
- **Questions diverses**

Le CAC peut accueillir jusqu'à 15 membres et chaque adhérent peut se porter candidat : demande à faire connaître 15 jours avant l'AGA.

Merci d'avance à ceux qui s'engageront cette année.

A l'issue de notre AG nous partagerons un temps de convivialité et d'échange sous forme d'auberge espagnole à l'initiative des participants.

Nous comptons sur votre présence et vous adressons nos cordiales salutations .

Pour le CAC Andrée BISCAR

Pour être élu, voter, donner ou recevoir un pouvoir, vous devez être adhérent à l'Association Code Béarn , c'est à dire être à jour de votre cotisation le jour de l'AGA(adhésion ou renouvellement possible sur place) Vous pouvez donner pouvoir à un autre adhérent pour vous représenter. (page 2)
Les statuts de l'association sont disponibles sur notre site site

En cas d'impossibilité d'assister à l'AG les adhérents peuvent donner un pouvoir de représentation à un adhérent de leur choix.

Un adhérent ne peut être détenteur de plus de trois pouvoirs .Décision AG 2015

Je soussigné(e)

donne pouvoir à..... pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du 29 Mars 2020

Fait pour valoir ce que de droit .

A.....leSignature précédée de : *Bon pour pouvoir*